

*A nos collègues
P.E. 2*

Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et Pegc

SNUIPP.28 - 3 Rue L. Blériot - BP 81125 CHAMPHOL - 28304 Mainvilliers cedex

Tel : 02 37 21 15 32 - Fax : 02 37 21 39 89 - Mail : snu28@snuipp.fr
<http://28.snuipp.fr>

Septembre 2006

BIENVENUE en Formation Professionnelle et...dans les écoles !

Aujourd'hui jeudi 31 août, veille de la rentrée officielle des enseignants, vous avez été cordialement invités à devancer l'appel. Précaution minimale, à laquelle a dû se résoudre l'IUFM, en cette année qui voit la formation initiale des Professeurs des Ecoles subir de profondes transformations.

Pour résumer d'une formule, ce sera pour vous « l'IUFM et l'école en même temps » ou encore « l'apprentissage du métier et son exercice hebdomadaire au milieu ! ».

Nous consacrons (en pages intérieures) une partie de ce bulletin à rappeler la genèse de cette « nouveauté », ses principales incidences et implications.

Par ce document succinct, la Section départementale du SNUipp (Syndicat National Unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et pegc) souhaite d'abord nouer ou renouer le contact avec ses collègues Professeurs des Ecoles stagiaires.

Comme les années précédentes, le SNUipp 28 vous distribuera toute l'année les (fenêtres sur cours) IUFM, destinés à vous apporter les renseignements essentiels mais aussi nos positions et nos revendications sur et pour la formation en IUFM.

Pour compléter encore votre information, le SNUipp national a édité un "Mémo-Agenda" (contenu dans cette enveloppe) qui fait un tour complet de ce qu'il faut savoir quand on entre dans la profession. N'hésitez pas à vous y reporter dès que nécessaire.

Il nous a aussi semblé important, dès la rentrée, de vous (re)présenter très rapidement la Section SNUipp 28 qui sera tout au long de cette année scolaire 2006-2007 à vos côtés pour résoudre toutes difficultés d'ordre professionnel ou personnel.

Nous avons souhaité faire le point sur un dossier pour lequel le SNUipp, depuis plusieurs années, consacre beaucoup d'énergie, les transferts de scolarité. N'hésitez pas à nous interroger notamment au cours des permanences que nous organiserons à l'IUFM très régulièrement.

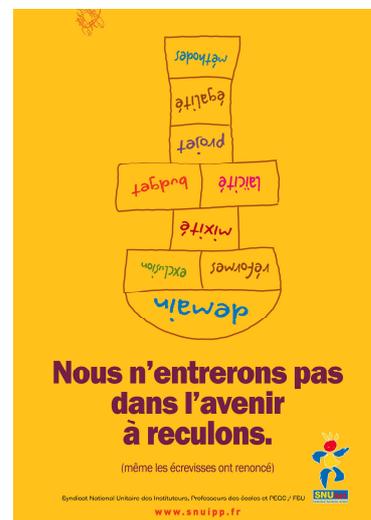
Vous trouverez dans cette enveloppe le « bulletin de rentrée » du SNUipp 28 que chaque collègue du département a aujourd'hui entre les mains.

Dès l'automne, vous serez aussi amenés à élire vos représentants au sein des instances de l'IUFM. Une information plus précise vous sera apportée dans quelques semaines mais il nous semble important d'évoquer dès la rentrée ce rendez-vous essentiel de l'institut de formation. Chaque année, sont élus au Conseil d'Administration et au Conseil Scientifique et Pédagogique des représentants des usagers de l'IUFM (PE1 et PE2). C'est le lieu où la voix des collègues en formation peut être portée. Nous vous en reparlerons très bientôt.

Nous vous proposerons dans le courant du mois de septembre une première réunion d'information à l'IUFM. Nous pourrions aborder ensemble toutes les questions que vous souhaitez.

Bonne rentrée à tous. A très bientôt.

Hélène BONTEMPS
Olivier THOMAS
Jean Christophe RETHO





La Section départementale du SNUipp

➔ 6 sièges sur 7 de délégués du personnel à la

CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale). Elections de décembre 2005.

La CAPD contrôle les opérations du mouvement du personnel, les déroulements de carrière et est consultée sur toutes les questions concernant la situation des personnels.

Une précision : les Professeurs des Ecoles stagiaires (PE2), même s'ils dépendent de l'IUFM pour leur formation professionnelle, ont pour employeur l'Inspection Académique. A ce titre, les représentants des personnels (élus par les enseignants titulaires du 1^{er} degré) sont aussi leurs représentants.

DELEGUES DU PERSONNEL REPRESENTANTS A LA C.A.P.D.

PRIER Céline
THÉRAUD Patrick
THUAL Isabelle
THOMAS Olivier
PÉRICAT Sandrine
RÉTHO J. Christophe
SILLY Joël
BONTEMPS Hélène
COCHELIN Nadine

MERLE Franck
LE DORZE Martine
CHEVROLLIER Vincent
JIMENEZ Claudie
VILLEMADE Hugues
PICOUL Xavier
JOLIVET Sylvie
BARRAULT Véronique
TORRE Thierry

LE CONSEIL SYNDICAL

Élu pour trois ans en mai 2004, le Conseil Syndical réunit des collègues de tout le département. Ces conseillers syndicaux sont à votre écoute, à votre disposition pour être les relais du terrain sans lesquels l'activité syndicale ne pourrait pas être aussi importante.

ALLIOT	Patrice	adj spé D	IME Chateaudun Bellan
ANDRO	François	adj CLIN	Mainvilliers Zola
BAIRE	Bruno	dir элем	Nogent le Rotrou centre 1
BONJOUR	André	retraité	
BONTEMPS	Hélène	adj элем	Clis J,Macé Châteaudun
BRETTE	Philippe	dir элем	J,Vallain Lèves
CHEVROLLIER	Vincent	TR ZIL	J,Vallain Lèves
DUPLAN	Dominique	M formateur	J.Ferry Chartres
GAUDIN	Annie	adj элем	G.Philipe Chartres
JOLIVET	Sylvie	dir элем	Châteaudun République
KRIEGEL	Florence	adj элем	Brassens Nogent le Rotrou
LE DORZE	Martine	rééducatrice G	Dreux Semelweiss
LEGRAND	Bruno	adj spé	SEGPA Petits Sentiers Lucé
MAURIN	Philippe	rééducateur G	Anet
MERLE	Franck	adj элем	Dreux St Exupéry
PERCHE	Laurent	adj spé D	IME Champhol

PERICAT	Sandrine	adj элем	Cloyes
PHILIPPE	Catherine	adj spé E	Lucé J.Zay
PICHARD	Dominique	dir элем	Béville le Comte
PICOUL	Xavier	adj элем	Nogent/Eure
PRIER	Céline	dir mat	Pierres Couvertes Chartres
RAIFFÉ	Maurice	dir элем	Dreux St Exupéry
RIVIERRE	Philippe	adj элем	Le Coudray
SILLY	Joel	MCR	Lucé J.Zay
SUARD	Nathalie	adj элем	Blévy
TANTY	Christine	dir элем	St Piat
THERAUD	Patrick	dir элем	Bonneval
THOMAS	Olivier	adj элем	Lucé J.Ferry
THUAL	Isabelle	adj mat	Dreux L Michel
TORRE	Sylvie	adj элем	Chartres F Villon
VILLEMADE	Hugues	adj mat	La Loupe
VIOLANTE	Sophie	dir элем	Maintenon Péguy

ELECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES TITULAIRES DECEMBRE 2005 – Résultats nationaux

La F.S.U.- Fédération Syndicale Unitaire

Fondée en 1992, la FSU est devenue immédiatement la 1^{ère} fédération de l'Education Nationale. Dès 1996, elle devient la 1^{ère} fédération de la Fonction Publique d'Etat.

Lors des élections professionnelles de décembre 2005, la FSU a poursuivi sa progression.

- **Le SNUipp/FSU**, obtenant 45 % des voix, est de très loin le syndicat majoritaire dans le premier degré (écoles maternelles et élémentaires).
- **Le SNES/FSU**, avec 52 % des suffrages, fait de même dans le second degré (collèges et lycées).
- **Le SNEP/FSU** obtient un score remarquable avec 84 % des voix.

ELECTIONS PROFESSIONNELLES CHEZ LES TITULAIRES DECEMBRE 2005 Résultats départementaux

	SNUipp	Se Unsa	Snudi FO
Voix	1064	350	86
%	70.93	23.33	5.73



Aide Sociale en faveur des Personnels

L'action sociale du Ministère de l'Education Nationale est extrêmement limitée par rapport à d'autres ministères ou au secteur privé (là où existe un comité d'entreprise). Elle exclut les personnels les plus précaires, par exemple les EVS (contrat de droit privé).

La plupart des prestations sont soumises à des critères d'attribution (indice, barème d'imposition ou quotient familial) qui limitent le nombre de bénéficiaires.

Ceci étant, vous êtes certainement nombreux à remplir les conditions ouvrant les droits. Nous vous invitons donc, si nécessaire, à les faire valoir.

Vous venez d'être stagiarisé.

Vous pouvez bénéficier d'une aide à l'accueil des personnels nouvellement nommés.

CONDITIONS A REMPLIR

- Prouver que la nomination a généré un déménagement en dehors de l'agglomération d'origine (copie du bail, du contrat de location...)
- Percevoir un salaire dont l'indice nouveau majoré est inférieur ou égal à 375.
- Dossier à retirer à l'Inspection Académique et à renvoyer avant le 31/10/2006.
- Montant de l'aide : 220^E pour les titulaires, 360^E pour les stagiaires

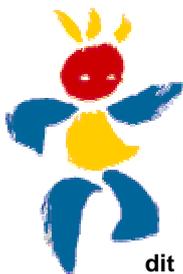
Aide exceptionnelle – Prêt sans intérêt

Les personnels en difficulté financière peuvent solliciter une aide exceptionnelle ou un prêt (maximum 12 mois) sans intérêts.

Demande de dossier à adresser : **Bureau de l'Aide Sociale de l'Inspection Académique : 02 37 20 50 58**

Pour tous renseignements :

Appeler ou écrire au SNUipp



Indemnités de stage

ATTENTION : Les éléments qui figurent ci-dessous font état de l'existant. Autrement dit de la réglementation appliquée depuis la création des IUFM (ou presque).

Un nouveau décret, paru durant l'été, le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, est susceptible d'apporter un certain nombre de modifications. Ce nouveau décret doit entrer en vigueur le 1^{er} novembre 2006.

Les stages en responsabilité (filés et de 3 semaines), de pratique accompagnée ou l'année entière de PE2 (pour les ex-LC et les collègues ex-agents de l'Etat) ouvrent droit à des indemnités de stage et à des remboursements de frais de déplacement.

Toutefois, ce droit est soumis à des conditions très restrictives.

- La commune ou agglomération où a lieu le stage doit être à la fois différente de la commune ou agglomération de résidence administrative (l'IUFM pour vous) et de la commune de résidence personnelle.
- Pour les ex-LC, l'année de PE2 entière sera considérée comme période de stage si au 31 Août 2006 votre adresse personnelle est hors de l'agglomération de Chartres et si l'école dans laquelle vous étiez en tant que LC est dans une commune hors de l'agglomération de Chartres.
- Les indemnités pour les « ayants droit » ex-LC sont cumulables avec les indemnités de stage de l'année de PE2.

Indemnités de stage et remboursement des frais de déplacement

1) Régime d'attribution des indemnités de stage :

Pour la majorité d'entre-vous :

Les élèves stagiaires qui n'avaient pas la qualité d'agent de l'Etat au moment de leur entrée en formation perçoivent des indemnités uniquement durant les périodes de stage dans les mêmes conditions que définies dans le paragraphe ci-dessous.

Pour les stagiaires en formation qui avaient la qualité d'agent de l'Etat (titulaires ou stagiaires) au moment de leur entrée en formation :

Les indemnités sont attribuées :

→ durant la période de formation en centre IUFM si les conditions fixées ci-dessus sont réunies. Le versement des indemnités de stage est suspendu pour la durée des vacances scolaires de fin de trimestre.

→ durant la période de stage en responsabilité et en pratique accompagnée, si les conditions fixées ci-dessus sont réunies.

ATTENTION : Le moins que l'on puisse dire est qu'un certain flou entoure cette question importante des indemnités de stage et de frais de déplacements.

Nous avons interrogé le Secrétariat Général de l'IUFM Orléans-Tours qui avoue ne pas être en mesure aujourd'hui de donner la "règle du jeu". Il faut dire à la décharge de l'IUFM que le Ministère, qui a institué le stage en responsabilité filé, s'est bien gardé de traiter la question financière qui va avec. L'augmentation de la dépense sera forcément très importante et devra être supportée par le budget de l'IUFM !

ENCORE UN MOT : S'il est probable que des frais de déplacement seront versés pour chaque jour en stage en responsabilité filé, cette question n'est pas totalement tranchée.

2. Base de calcul :

Ces indemnités sont calculées comme suit :

→ 1^{er} mois : 13,21 euros / jour

→ 2^{ème} au 6^{ème} mois : 8,81 euros / jour

→ 7^{ème} au dernier mois : 4,40 euros / jour

3. Remboursement des frais de transport :

Lorsque les stages en responsabilité ou de pratique accompagnée se déroulent en dehors de la résidence administrative actuelle et de la résidence personnelle actuelle, les stagiaires ont droit au remboursement des frais de transport entre leur résidence administrative (ou leur résidence personnelle si la distance est plus courte) et le lieu de stage à **raison d'un aller et retour par stage.**

Les frais de déplacement sont remboursés sur la base du tarif SNCF 2^{ème} classe.

Sur ce dossier aussi, n'hésitez pas à nous contacter lors de nos permanences à l'IUFM ou à la Section départementale : 3 Rue L. Blériot - BP 81125 CHAMPHOL - 28304 Mainvilliers cedex -

Tel : 02 37 21 15 32 - Fax : 02 37 21 39 89 - Mail : snu28@snuipp.fr



Un stage en responsabilité "filé" sur la durée de l'année scolaire

Formation professionnelle au sein de l'IUFM et Exercice hebdomadaire du Métier... ... Un équilibre qu'il va falloir trouver !

Votre année de Formation Professionnelle (PE2) sera donc très différente des précédentes. Sans aucune concertation et dans la précipitation la plus totale, le Ministère de l'Education Nationale a décidé unilatéralement la mise en place d'un stage en responsabilité, sous forme filée, sur la durée de l'année scolaire.

En Eure et Loir (les différences sont énormes entre les départements), la majorité de ces stages auront lieu dans les écoles à 4 classes (décharge de direction) ou en complément des temps partiels (les collègues ne seront pas présents dans l'école).

Un démarrage en fanfare, une précipitation plutôt risquée :

"Pré-rentrée" le 31 août, prise de contact le 1^{er} septembre avec vos écoles de stage filé (certaines seront au travail depuis une semaine), pour embrayer la semaine suivante sur un stage de pratique accompagnée, une première rencontre avec nos collègues maîtres formateurs (le mercredi) et une première journée de responsabilité en classe mais pas forcément le même jour de la semaine que durant le reste de l'année ! Il aurait été plus sage de vous laisser quelques jours pour préparer un peu plus sereinement votre arrivée dans les écoles, votre installation à l'IUFM, votre installation tout court !

Cette demande que le SNUipp a formulée avec insistance auprès de l'Inspection Académique n'a pas été entendue.

L'IUFM de son côté a fait comme il a pu avec le souci que nous partageons totalement, celui de limiter les risques réels "de ne plus savoir ou l'on habite" en ce début de PE2.

➤ Les affectations en stage filé :

L'Inspection Académique s'étant courageusement abstenue, c'est l'IUFM qui s'est chargé de ce travail difficile.

Il faut souligner le temps passé, les précautions prises et l'extrême soin apporté pour prendre en compte vos situations familiales, vos lieux de résidence mais aussi le fait de disposer ou non d'un véhicule.

➤ Des écoles qui vous attendent :

Vous entrerez donc dans le vif du sujet vendredi 1^{er} septembre, jour de pré-rentrée pour les écoles à « 4 jours et ½ », jour de classe pour les écoles à « 4 jours ».

Pour les écoles à 4 classes notamment, votre présence va « changer la vie ». Vous le constaterez très vite.

➤ Une charte du stage en responsabilité filé :

Ce document va être très rapidement en votre possession et remis aux collègues de vos classes de stage.

Il a été rédigé par l'IUFM. Nous en reparlerons très vite.

Disons simplement qu'entre le papier et la réalité il y aura certainement quelques différences.

➤ Comment le SNUipp va-t-il travailler ?

Au plus près de vous (dès ce matin) et au plus près des écoles.

Dans les prochaines semaines, nous vous rendrons visite dans les écoles et nous essaierons de faire le point, avec vous et les collègues, sur ce dispositif qui démarre.

Nous vous proposerons aussi le plus rapidement possible une rencontre sur le site IUFM de Chartres.

En conclusion très provisoire, notre souci est de créer les conditions pour que votre entrée en PE2, voire arrivée dans les écoles et votre année de formation professionnelle se déroulent dans les meilleures conditions, même si cela risque (souvent) de s'avérer assez "acrobatique".

Liste Complémentaire du CRPE 2006

A l'issue des différents concours, le jury académique a arrêté la Liste Complémentaire du Concours externe à hauteur de 144 personnes. Il faut noter que, pour la première fois depuis que le CRPE existe, ni le 2nd concours interne ni le concours 3^{ème} voie n'ont donné lieu à l'établissement de listes complémentaires.

➤ Tous les lauréats ont répondu positivement à l'IUFM :

Comme l'année dernière, tous les lauréats des concours ont accepté leur entrée en formation professionnelle ; à l'exception d'un reçu au Concours 3^{ème} voie.

Cette place libre ne pourra pas être pourvue par un collègue classé sur L.C., celle-ci n'existant pas.

Les services de l'Inspection Académique 41 (qui gèrent le dossier pour l'Académie) se sont tournés vers le Ministère pour faire bénéficier de cette place le collègue classé 1^{er} sur la L.C. du concours externe.

➤ Quelles perspectives ?

Selon les informations données par le Rectorat, l'Académie Orléans-Tours serait encore quelque peu en « excédent » de personnel à la rentrée. Ce léger surnombre se monterait à une petite vingtaine d'enseignants.

C'est moins, nettement moins que la situation constatée l'année dernière à la même époque.

S'il apparaît plus que probable que le recrutement sur Liste Complémentaire ne débutera pas dans la prochaine période, il est probable que l'Académie se trouvera en situation de déficit dans les prochaines semaines.

➤ Le SNUipp pour informer ses collègues :

Tous les collègues dont nous possédons les coordonnées (fiche-contrôle distribuée lors du Concours) seront régulièrement informés par courrier de l'évolution de la LC.

**Tous les renseignements sont aussi donnés par téléphone :
02 37 21 15 32 (SNUipp28).**

N'hésitez pas, si vous le l'avez pas encore fait, à nous transmettre vos coordonnées.





A tous les PE1 et PE2

La Section départementale du SNUipp 28
organise des

PERMANENCES

en direction des étudiants P.E.1 et stagiaires P.E.2

**Les lundis et vendredis de 12 h 45 à 13 h 30
à l'IUFM**

*Les délégués du personnel, les responsables du secteur IUFM,
vous y attendent.*

En dehors de cette
permanence,

**la Section départementale est
ouverte tous les jours**

de 9 h à 17 h 30

au 3 rue Louis Blériot à Champhol

☎ 02 37 21 15 32 - Fax 02 37 21 39 89

Email : snu28@snuipp.fr

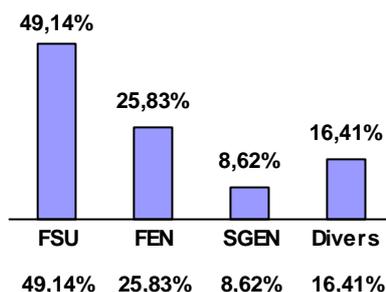
Vos contacts avec la Section SNUipp 28

- ➔ **Hélène BONTEMPS** (lundi et mardi)
 - ➔ **Olivier THOMAS** (vendredi)
 - ➔ **Jean-Christophe RETHO** (jeudi)
- Responsables du secteur IUFM.

Elections dans les IUFM Résultats nationaux Nov. 2005 La F.S.U. majoritaire

Le SNUipp et les syndicats de la FSU arrivent largement en tête des élections qui se sont déroulées en novembre 2005.

La FSU maintient sa position, reconnaissance du travail de ses représentants dans les IUFM.



Elections IUFM - C.A. - Novembre 2005 Résultats Académie Orléans-Tours

	Voix	%	Sièges
Liste FSU	515	58,06%	3
Liste SE-UNSA	285	32,13%	1
Liste SGEN-CFDT	87	9,81%	0

Elections IUFM Résultats Centre de Chartres

	%
FSU	74,71 %
SE-UNSA	21,84 %
SGEN-CFDT	3,45 %

Transferts de scolarité

Commission Académique du Vendredi 24 Août Compte-Rendu

➤ Le contexte :

Le volume des demandes enregistrées est le plus faible depuis 1999.
A l'interne de l'Académie, ce sont 53 dossiers qui ont été examinés ainsi que 11 demandes pour sortir de l'Académie et 2 pour y entrer.

La principale explication réside dans le recrutement limité effectué sur Liste Complémentaire en 2005-2006 ; on peut également penser que le travail de « dissuasion » mené par les Inspections Académiques n'y est pas totalement étranger.

Des Inspecteurs d'Académie surtout préoccupés par leur « comptabilité interne » et donc très éloignés d'une gestion des personnels digne de ce nom.

➤ La pédagogie de la répétition :

C'est de cela qu'il nous a fallu user et pas qu'un peu pour arriver en partie, mais en partie seulement, à faire comprendre aux Inspecteurs d'Académies, ou plutôt à leurs représentants, qu'ils ne pouvaient pas mettre leur veto à toutes les demandes ou presque comme ils en avaient l'intention au départ !

Ce fut donc très long et très compliqué pour qu'ils finissent par intégrer ce qui relève du bon sens. A savoir que l'intérêt des personnels, celui de la formation initiale, celui des écoles et donc des élèves, en résumé l'intérêt général, commande que nos collègues PE stagiaires soient placés dans de bonnes (ou pas trop mauvaises) conditions pour apprendre leur métier (à l'IUFM), l'exercer (dans les écoles) et vivre aussi (un peu quand même) pas trop loin de leur famille.

Mais que ce fut dur, notamment auprès des représentants des Inspecteurs d'Académie du Loiret et de l'Eure-et-Loir !

➤ Les résultats en résumé :

Dans un tel contexte, ils sont certainement les moins mauvais qui pouvaient être obtenus.
A l'heure où ces lignes sont écrites (samedi 26 août), 21 demandes ont été acceptées. Toutes ces demandes sont des rapprochements de conjoint avec enfant(s) sauf une (rapprochement de conjoint) qui a permis un autre rapprochement avec enfants.

Plusieurs demandes de rapprochements de conjoints avec enfant(s) n'ont pas été acceptées. Elles sont au nombre de 6. Ces impossibilités sont le fait des refus des Inspecteurs d'Académie. Ils en portent l'entière responsabilité.

➤ Intervenir auprès des Inspecteurs d'Académie :

C'est la démarche qu'il faut effectuer le plus rapidement.
Le SNUipp aura accompagné, dans la semaine qui s'achève, ses collègues placés dans des situations invivables.

Il est possible que quelques dossiers aient pu être débloqués dans cette période.

➤ Quelques mots en direction de l'IUFM, du Directeur Adjoint M. J.P. Bourgeois et des 6 responsables des sites départementaux :

Ils seront d'une toute autre nature que ceux adressés plus haut à quelques-uns (pas tous) des représentants des Inspecteurs d'Académie.

Depuis la création de l'IUFM, sa direction et ses responsables de sites ont la conviction qu'il est essentiel de placer les PE stagiaires dans de bonnes conditions. C'est aussi la conviction du SNUipp qui a participé pleinement depuis plus de 10 ans à la réalisation de plusieurs centaines de transferts de scolarité.

Ce vendredi 24 août, les personnes citées plus haut ont beaucoup fait pour éviter le pire, au bénéfice des stagiaires, pour les écoles aussi évidemment.

Nous tenons à les en remercier publiquement à travers ces lignes et donc auprès de tous les PE2 auxquels elles sont destinées.

➤ Pour plus de détails, le SNUipp :

Tous les collègues qui nous ont confié leur dossier ont été informés dans la foulée de la commission.

La transparence, qui passe par l'information la plus complète et en direction de tous les personnels, c'est l'engagement pris par le SNUipp.

Ce compte-rendu en est un élément premier.

Mais comme il n'est pas possible d'entrer dans tous les détails d'une réunion longue de trois heures, nous vous invitons, si vous le souhaitez, à nous joindre à l'adresse figurant ci-dessous.

De plus, dans chaque site et dès la rentrée, le SNUipp sera présent.

N'hésitez donc pas.

Pour plus de renseignements et de précisions :

Section départementale du SNUipp 41

(Stéphane Ricordeau – Benoît Rousseau)

Tél : 02 54 42 28 30 - Fax : 02 54 42 56 20 - Courriel : snu41@snuipp.fr

Syndicalisation

Une démarche individuelle

Une implication collective

Dès aujourd'hui, vous êtes en possession du « matériel de syndicalisation » ; un bulletin d'adhésion accompagné d'un formulaire de prélèvement (6 mensualités) si vous le souhaitez.

Nous souhaitons ainsi que chacun puisse, dès la rentrée, rejoindre le SNUipp.

L'invitation, ainsi faite à tous les collègues sans exception, est celle de la construction collective.

Cette construction collective passe par la démarche individuelle de l'adhésion.

Pour cela, nous voulons poursuivre et accroître notre travail d'information, d'explication et de conviction auprès de l'ensemble des Professeurs des Ecoles stagiaires et des étudiants du site IUFM.

Nous serons donc aussi très régulièrement (par le biais notamment de nos permanences ; voir page 5), à votre disposition pour répondre à vos questions ou interrogations.

Renforcé par la grande confiance témoignée par la profession lors des élections professionnelles de décembre dernier, le SNUipp 41 a pour volonté de mieux rassembler encore.

Plus et mieux rassembler pour permettre à l'ensemble de la profession d'être représentée et informée en continu et à chacun d'être écouté, épaulé, accompagné et conseillé dès que nécessaire.

Poursuivre et atteindre ces objectifs passent par le renforcement et la croissance du syndicat.

Un syndicat qui ne vit pas que « d'amour et d'eau fraîche » mais tout simplement et heureusement que par la contribution de ses adhérents.

Une contribution dont le coût réel, rappelons-le, est réduit de 2/3 par le biais de la déduction fiscale de 66 % (déductibles du montant de l'impôt sur le revenu).

Osons-le : nous pensons que « ça vaut vraiment le coût ! »

Renforçons notre outil syndical au service de tous et de chacun, au service des écoles, du système éducatif, de tous ses élèves

Les publications du SNUipp

KISAITOU - 4^{ème} Edition

Mémento administratif du SNUipp-FSU Instituteurs et Professeurs des écoles

Tout ce qu'il faut savoir (ou presque) sur la carrière, l'école,... Cet outil indispensable pour l'exercice quotidien du métier se présente sous forme papier et sous forme CD.



Dans les jours qui viennent, paraîtra le (fenêtre sur cours) IUFM, presse du SNUipp. Vous en serez également destinataire tout au long de l'année.

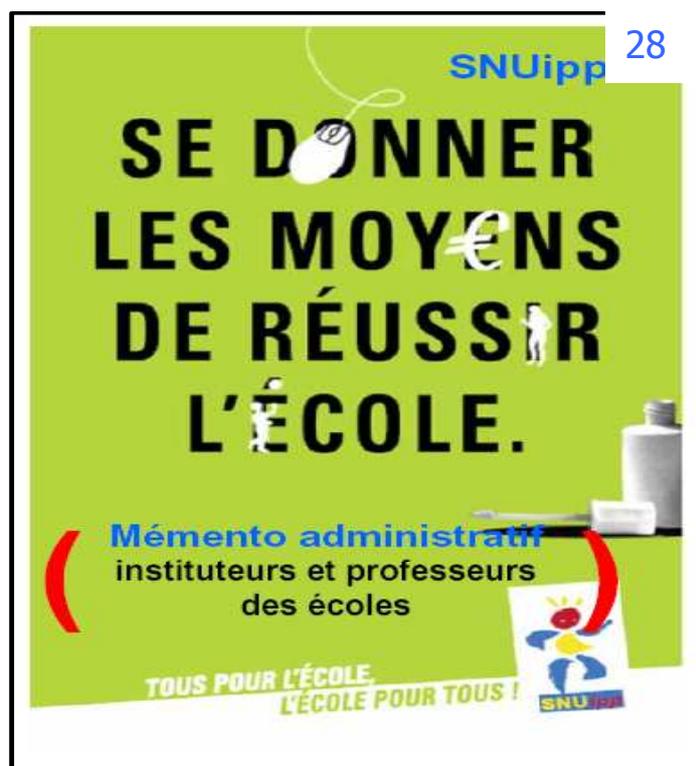
La presse départementale du SNUipp

Vous trouverez dans cette enveloppe le Bulletin de rentrée envoyé à tous les collègues.

Kisaitou 28

Le SNUipp 28 édite un complément départemental au KISAITOU national, mémo administratif du SNUipp/FSU.

Ce petit document regroupe et résume tout ce qu'il faut savoir quant aux règles appliquées dans le département.



Le secteur IUFM de la section d'Eure-et-Loir : Hélène BONTEMPS et Olivier THOMAS

mais aussi tous les autres représentants du personnel sont à l'écoute des collègues étudiants et stagiaires.

N'hésitez pas à les solliciter pour un renseignement, un conseil....

Plusieurs rendez-vous pour cette année :

Réunion d'info de rentrée - Rencontre PE2-PE3
Élections IUFM - Réunions Mouvement, ineat-exeat....